



Conseil Municipal - Compte-rendu Séance du 22 avril 2025 à 20h30

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Cyril LEGRAND, Ludovic JARNIER, Alain GUERRIER ; Mesdames Christelle QUEMARD, Uriell WINCKEL, Catherine BONNARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN

Pouvoirs : Benjamin DANILO donne pouvoir à Christelle QUEMARD

François BEDARD donne pouvoir à Alain GUERRIER

Maxime AUBERT donne pouvoir à Emilie HEDAN

Absent excusé : Baptiste PHILIPPOT

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

1 - Approbation du Procès-Verbal du 03 mars 2025 Délibération 2025-04-01

Le procès-verbal du 03 mars 2025 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.

C. QUEMARD précise que dans le sujet concernant les subventions, le collège privé de Malestroit n'a pas fait de demande de subvention mais c'est une démarche volontaire de la commune pour aider les familles.

Elle ajoute avoir reçu des informations concernant l'utilisation de cette aide financière. L'école reçoit les fonds et les reverse aux familles concernées de la façon suivante :

- soit l'enfant est toujours scolarisé et le voyage non effectué, le montant est déduit du coût total pour la famille ;
- soit l'aide arrive une fois le voyage effectué et l'enfant plus scolarisé dans l'établissement, la famille concernée reçoit un chèque de remboursement.

Il faut vérifier le nombre d'enfants scolarisés. Il semble qu'il y ait une erreur dans le procès-verbal.

Après délibération, le Procès-Verbal du 03 mars 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents après modification des informations ci-dessus.

2 - Budget commune : compte administratif 2024 Délibération 2024-04-02

Le Maire présente le compte administratif de la commune 2024 et sort de la salle.

M. GUEZO, 1^{er} adjoint au Maire, prend la présidence et fait voter le compte administratif suivant :

	Recette 2024	Dépenses 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	259 654,40 €	142 223,93 €	117 430,47 €
Fonctionnement	919 528,69 €	572 158,01 €	347 370,68 €
TOTAL			464 801,15 €

M. le 1^{er} adjoint demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2024 à l'unanimité de ses membres présents.

3 - Budget commune : compte de gestion 2024 Délibération 2025-04-03

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la commune 2024 suivant :

	Recette 2024	Dépenses 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	259 654,40 €	142 223,93 €	117 430,47 €
Fonctionnement	919 528,69 €	572 158,01 €	347 370,68 €
TOTAL			464 801,15 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2024 à l'unanimité de ses membres présents.

4 - Budget commune : affectation des résultats 2024 Délibération 2025-04-04

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la répartition suivante d'affectation des résultats 2024 pour le budget de la commune :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 :	31 114,84 €
Résultats antérieurs reportés :	316 255,84 €

Résultat à affecter : 347 370,68 €

Investissement :

Résultat de l'exercice 2024 :	107 968,36 €
Solde des restes à réaliser :	9 462,11 €

Résultat à affecter : 117 430,47 €

Report en fonctionnement au 002 :

347 370,68 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette répartition à l'unanimité de ses membres présents.

5 - Budget commune : budget primitif 2025

Délibération 2025-04-05

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune 2025 suivant :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	291 250,00 €	002 - Résultat reporté	347 370,68 €
012 - charges de personnel	298 850,00 €	013 - Atténuation de charges	5 500,00 €
014 - Atténuations de produits	2 000,00 €	70 - Produit de services	38 360,00 €
023 - Virement section investissement	103 394,68 €	73 - Impôts et taxes	104 932,00 €
042 - Opération d'ordre transfert	1 510,00 €	731 - Impositions directes	281 183,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	234 900,00 €	74 - Dotations, subventions	136 059,00 €
66 - Charges financières	8 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	30 000 €
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00 €		
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 000,00 €		
Total	943 404,68 €		943 404,68 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
13 - Subvention d'investissement	18 798,00 €	001 - Solde d'exécution reporté	117 430,47 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	53 000,00 €	021 - Virement section d'exploitation	103 394,68 €
20 - Immobilisations incorporelles	00,00 €	040 - Opération d'ordre transfert entre sections	1 510,00 €
21 - Immobilisations corporelles	173 121,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	30 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	63 216,15 €	13 - Subvention d'investissement	55 800,00 €
Total	308 135,15 €		308 135,15 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025 à l'unanimité de ses membres présents.

6 - Budget lotissement le Verger : compte administratif 2024

Délibération 2025-04-06

Le Maire présente le compte administratif du lotissement Le Verger 2024 et sort de la salle.

M. GUEZO, 1^{er} adjoint au Maire, prend la présidence et fait voter le compte administratif suivant :

	Recette 2024	Dépenses 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	00,00 €	00,00 €	00,00 €
Fonctionnement	35 783,27 €	- 35 813,27 €	- 30,00 €
TOTAL			- 30,00 €

M. le 1^{er} adjoint demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2024 à l'unanimité de ses membres présents.

7 - Budget lotissement le Verger : compte de gestion 2024

Délibération 2024-04-07

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du lotissement Le Verger 2024 suivant :

	Recette 2024	Dépenses 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	00,00 €	00,00 €	00,00 €
Fonctionnement	35 783,27 €	- 35 813,27 €	- 30,00 €
TOTAL			- 30,00 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2024 à l'unanimité de ses membres présents.

8 - Budget lotissement le Verger : affectation des résultats 2024

Délibération 2025-04-08

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la répartition suivante d'affectation des résultats 2024 pour le budget assainissement :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 :	35 783,27 €
Résultats antérieurs reportés :	- 35 813,27 €
Résultat à affecter :	- 30,00 €

Investissement :

Résultat de l'exercice 2024 :	00,00 €
Résultats antérieurs reportés :	00,00€

Besoin de la section d'investissement : 12 080,53 €

Déficit en fonctionnement au 002 : 30,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette répartition à l'unanimité de ses membres présents.

9 - Budget lotissement le Verger : budget primitif 2025
Délibération 2025-04-09

Monsieur le Maire présente le budget primitif du lotissement « Le Verger » 2025 suivant :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
002 - Résultat reporté	30,00 €	002 - Résultat reporté	00,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 172,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	2 202,00 €
Total	2 202,00 €		2 202,00 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025 à l'unanimité de ses membres présents.

10 - Budget boulangerie : compte administratif 2024
Délibération 2025-04-10

Le Maire présente le compte administratif de la boulangerie 2024 et sort de la salle.

M. GUEZO, 1^{er} adjoint au Maire, prend la présidence et fait voter le compte administratif suivant :

	Recette 2024	Dépenses 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	12 391,62 €	- 83 326,36 €	- 70 934,74 €
Fonctionnement	4 659,84 €	00,00 €	4 659,84 €
TOTAL			- 66 274,90 €

M. le 1^{er} adjoint demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2024 à l'unanimité de ses membres présents.

11 - Budget boulangerie : compte de gestion 2024
Délibération 2025-04-11

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la boulangerie 2024 suivant :

	Recette 2024	Dépenses 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	12 391,62 €	- 83 326,36 €	- 70 934,74 €
Fonctionnement	4 659,84 €	00,00 €	4 659,84 €
TOTAL			- 66 274,90 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2024 à l'unanimité de ses membres présents.

12 - Budget boulangerie : affectation des résultats 2024
Délibération 2025-04-12

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la répartition suivante d'affectation des résultats 2024 pour le budget assainissement :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 :	4 659,84 €
Résultats antérieurs reportés :	00 000,00 €
Résultat à affecter :	4 659,84 €

Investissement :

Résultat de l'exercice 2024 :	12 391,62 €
Résultats antérieurs reportés :	- 83 326,36 €
Besoin de la section d'investissement :	70 934,74 €
Report en fonctionnement au 002 :	0 000,00 €
Transfert excédent en fonctionnement au 1068 :	4 659,84 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette répartition à l'unanimité de ses membres présents.

13 - Budget boulangerie : budget primitif 2025
Délibération 2025-04-13

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la boulangerie 2025 suivant :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023 - Virement à section investissement	155 000,00 €	002 - Résultat reporté	00,00 €
		75 - Autres produits de gestion courante	155 000,00 €
Total	45 573,15 €		45 573,15 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'exécution reporté	70 934,74 €	001 - Solde d'exécution reporté	00,00 €
21 - Immobilisations corporelles	150 000,00 €	021 - Virement de la section d'exploitation	155 000,00 €
		024 - Produits des cessions d'immobilisations	61 274,90 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 659,84 €
Total	220 934,74 €		220 934,74 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025 à l'unanimité de ses membres présents.

14 - Budget bar « Le Canal » : compte administratif 2024
Délibération 2025-04-14

Le Maire présente le compte administratif du bar « Le Canal » 2024 et sort de la salle.

M. GUEZO, 1^{er} adjoint au Maire, prend la présidence et fait voter le compte administratif suivant :

	Recette 2024	Dépenses 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	7 283,86 €	- 19 364,39 €	- 12 080,53 €
Fonctionnement	12 936,41 €	1 102,60 €	11 833,81 €
TOTAL			- 246,72 €

M. le 1^{er} adjoint demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2024 à l'unanimité de ses membres présents.

15 - Budget bar « Le Canal » : compte de gestion 2024
Délibération 2025-04-15

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du bar « le Canal » 2024 suivant :

	Recette 2024	Dépenses 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	7 283,86 €	- 19 364,39 €	- 12 080,53 €
Fonctionnement	12 936,41 €	1 102,60 €	11 833,81 €
TOTAL			- 246,72 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2024 à l'unanimité de ses membres présents.

16 - Budget bar « Le Canal » : affectation des résultats 2024
Délibération 2025-04-16

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la répartition suivante d'affectation des résultats 2024 pour le budget du bar « Le Canal » :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 : 11 833,81 €
Résultats antérieurs reportés : 00 000,00 €

Résultat à affecter : 11 833,81 €

Investissement :

Résultat de l'exercice 2024 : 7 283,86 €
Résultats antérieurs reportés : - 19 364,39 €

Besoin de la section d'investissement : 12 080,53 €

Report en fonctionnement au 002 : 0 000,00 €
Transfert excédent en fonctionnement au 1068 : 11 833,81 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette répartition à l'unanimité de ses membres présents.

17 - Budget bar « Le Canal » : budget primitif 2025
Délibération 2025-04-17

Monsieur le Maire présente le budget primitif du bar « Le Canal » 2025 suivant :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	4 753,28 €	002 - Résultat reporté	00,00 €
023 - Virement à section investissement	4 246,72 €	75 - Autres produits de gestion courante	9 000,00 €
Total	9 000,00 €		9 000,00 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'exécution reporté	12 080,53 €	001 - Solde d'exécution reporté	00,00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 000,00 €	021 - Virement de la section d'exploitation	4 246,72 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	11 833,81 €
Total	16 080,53 €		16 080,53 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025 à l'unanimité de ses membres présents.

18 - Budget assainissement : compte administratif 2024
Délibération 2025-04-18

Le Maire présente le compte administratif de l'assainissement 2024 et sort de la salle.

M. GUEZO, 1^{er} adjoint au Maire, prend la présidence et fait voter le compte administratif suivant :

	Recette 2024	Dépenses 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	26 144,64 €	- 110 563,70 €	- 84 419,06 €
Fonctionnement	46 089,19 €	17 536,84 €	28 552,35 €
TOTAL			- 55 866,71 €

M. le 1^{er} adjoint demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2024 à l'unanimité de ses membres présents.

19 - Budget assainissement : compte de gestion 2024
Délibération 2025-04-19

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'assainissement 2024 suivant :

	Recette 2024	Dépenses 2024	Résultat clôture 2024
Investissement	26 144,64 €	- 110 563,70 €	- 84 419,06 €
Fonctionnement	46 089,19 €	17 536,84 €	28 552,35 €
TOTAL			- 55 866,71 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2024 à l'unanimité de ses membres présents.

20 - Budget assainissement : affectation des résultats 2024
Délibération 2025-04-20

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la répartition suivante d'affectation des résultats 2024 pour le budget assainissement :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 :	28 552,35 €
Résultats antérieurs reportés :	00 000,00 €

Résultat à affecter : 28 552,35 €

Investissement :

Résultat de l'exercice 2024 :	- 50 533,58 €
Résultats antérieurs reportés :	- 33 885,48 €

Besoin de la section d'investissement : 84 419,06 €

Report en fonctionnement au 002 :	00 000,00 €
Transfert excédent en fonctionnement au 1068 :	28 552,35 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette répartition à l'unanimité de ses membres présents.

21 - Budget assainissement : budget primitif 2025
Délibération 2025-04-21

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'assainissement 2025 suivant :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023 - Virement à section investissement	26 573,15 €	002 - Résultat reporté	00,00 €
042 - Opération ordre transfert entre sections	17 000,00 €	013 - Opérations ordre transfert entre sections	21 073,15 €
66 - Charges financières	2 000,00 €	70 - Produit de services	24 500,00 €
Total	45 573,15 €		45 573,15 €

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'exécution reporté	84 419,06 €	001 - Solde d'exécution reporté	00,00 €
040 - Opération d'ordre	21 073,15 €	021 - Virement de la section d'exploitation	26 573,15 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 000, 00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	17 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	335 550,40 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	28 552,35 €
		13 - Subventions d'investissement	75 765,00 €
		16 - Emprunts	308 152,11 €
Total	456 042,61 €		456 042,61 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires. Il n'y a pas de commentaire.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025 à l'unanimité de ses membres présents.

22 - Vote taux fiscalité locale 2025 Délibération 2025-04-22

Monsieur le Maire présente le tableau 1259 des taxes locales.

Pour faire face aux baisses des subventions et pour que la commune puisse continuer à investir, il est proposé aux conseillers municipaux une hausse des taxes de 3 %.

Les taux seront les suivants :

Taxe foncière bâti : **33,40**
Taxe foncière non bâti : **53,04**
Taxe d'habitation : **9,96**

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents, les taux définis ci-dessus pour l'année 2025.

23 - Médiathèque : subvention DSIL + DRAC Délibération 2025-04-23

Les plans de la future médiathèque ont été retravaillés et une nouvelle estimation financière est établie.

Il convient de déposer une nouvelle demande de subvention auprès de la DRAC ainsi que de la DSIL.

Les travaux sont estimés à la somme de 172 400,00 € HT auxquels se rajoutent la maîtrise d'œuvre d'environ 40 000 € HT et l'enlèvement du conduit de cheminée à 3 320,00 € HT.

La totalité des travaux représente un montant de 215 720,00 € HT soit 258 864,00 € TTC.

Pour pouvoir prétendre à une subvention de la DRAC, la partie du bâtiment consacrée à la médiathèque doit être d'une surface minimale de 100 m². Avec les nouveaux plans, la médiathèque fera 101,36 m².

La subvention de la DRAC peut s'élever à 35% soit 75 502,00 €.

La subvention DSIL peut s'élever à 40 % soit 86 288,00 €.

Après avoir détaillé la liste des travaux réalisés, et dans un souci d'économies, les conseillers municipaux proposent que la commune se charge de certains postes.

Une rencontre sera proposée à l'architecte pour définir les derniers détails.

Les conseillers municipaux, après délibération, acceptent ce projet à l'unanimité et chargent Mr le Maire de procéder aux demandes de subvention ainsi que signer tous documents afférents à ce dossier.

24 - Argent de poche : définition des dates de mise en place du dispositif Délibération 2025-04-24

Depuis plusieurs années, le dispositif argent de poche est mis en place au mois de juillet.

Ce dispositif a accueilli une douzaine de jeunes en 2024.

Pour l'année 2025, il est proposé d'accueillir des jeunes pendant les deux premières semaines des vacances de juillet, soit du 07 au 18 juillet 2025.

Aussi, le dispositif pourrait être étendu à une semaine supplémentaire pendant la période des vacances de la toussaint, du 20 au 24 octobre 2025.

Les conseillers municipaux, après délibération, acceptent la mise en place du dispositif « argent de poche » pendant les périodes citées ci-dessus.

25 - Achat terrain ZD 74 Délibération 2025-04-25

Lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de faire une proposition financière pour l'achat de la parcelle ZD 74, située derrière le terrain de foot.

Une offre de 1 500 € a été proposé aux successeurs de Mr ROGER.

Ceux-ci ont refusé l'offre et font une contre-proposition à 2 000 €.

Mr le Maire propose d'accepter l'achat du terrain pour la somme de 2 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte l'achat de la parcelle ZD 74 pour un montant de 2 000 €. Il charge le Maire de faire les démarches auprès des propriétaires et de signer tous documents afférents à ce dossier.

26 - Adhésion SIGSP - école publique intercommunale de Malestroit
Délibération 2025-04-26

Comme cela en a été discuté lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, la commune de Saint-Congard est volontaire pour adhérer au syndicat intercommunal de l'école publique de Malestroit.

Il convient maintenant de définir deux titulaires et un suppléant.

D. HURTEBIZE et C. QUEMARD se proposent en tant que titulaires
U. WINCKEL se proposent en tant que suppléante

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune au SIGSP de Malestroit et désignent les représentants ci-dessus cités, à l'unanimité de ses membres présents.

27 - Convention comcom OBC - cabinet cofinances
Délibération 2025-04-27

La communauté de communes de l'Oust à Brocéliande propose la signature d'une convention de partenariat avec le cabinet écofinances.

L'intervention de ce cabinet permettrait de faire un bilan des recettes fiscales, vérification des déclarations de travaux des administrés,...

Cela fera gagner de l'argent à la commune grâce à la régularisation des dossiers.

Les conseillers municipaux étudient la convention et montrent leur scepticisme face au coût et aux réelles recettes de cette intervention.

Mr le Maire leur indique demander des renseignements complémentaires à la personne de la communauté de communes en charge de ce dossier et leur indiquer dès que possible.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent, à 9 voix pour et 4 abstentions (M.P. QUELLARD, C. LEGRAND, E. HEDAN, M. AUBERT), cette convention et chargent le Maire de procéder à sa signature.

28 - Travaux de la station d'épuration : choix banque pour financement
Délibération 2025-04-28

Un point est fait sur l'avancement des travaux de la station d'épuration.

Les entreprises vont intervenir de la mi-mai au 1^{er} juillet maximum.

Pour financer ces travaux, il convient de réaliser un emprunt, pour un montant de 295 642,00 €.

Trois banques ont été consultées et deux ont fait des propositions :

- Banque des territoires : prêt indexé sur le livret A ou prêt à taux fixe
- Crédit mutuel de Bretagne : prêt à taux fixe et possibilité d'un prêt relais pour le financement de la TVA

Après avoir étudié chaque proposition, les conseillers municipaux, à l'unanimité, font le choix suivant :

Crédit mutuel de Bretagne : prêt de 295 642,00 € sur une durée de 240 mois - TEG : 3,90 %
Prêt relais de 60 000 € sur une durée de 24 mois - TEG 3,03 %

28 - Information location salles/mariages

Un mariage accueillant un grand nombre de personnes est prévu cet été. Les mariés louent aussi la salle polyvalente.

La question se pose à savoir : où se déroulera la cérémonie civile ? Celle-ci se fera exceptionnellement à la mairie. La salle de la médiathèque sera déménagée pour l'occasion.

Questions diverses

- ❖ **Recrutement pour le camping** : une personne de Saint-Martin sur Oust a déposé une candidature spontanée il y a quelques semaines. Après l'avoir reçu et lui avoir présenté le poste, elle semble intéressée pour l'intégrer. Un rendez-vous est fixé dans la semaine à venir pour définir les derniers détails. Cette personne sera en charge du camping (accueil et ménage) et du complément à la cantine.
- ❖ **Recrutement agent technique** : suite au départ à la retraite d'un agent technique, une procédure de recrutement a été mise en place. Une personne a été retenue et prendra ses fonctions à partir du 1^{er} septembre 2025.
- ❖ **Travaux camping** : Mr le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux du camping sont effectués. Il reste uniquement l'installation des barrières qui seront installées au début de la semaine 18.

La séance est close à 23h45.